

AUTORISATION PARENTALE DE PUBLICATION

1) Dans le cadre des différents projets du service jeunesse, certains travaux seront produits par votre enfant : animations, sorties, camps....

Nous vous demandons votre autorisation pour publier ces créations réalisées dans le cadre Des Ticket sport loisirs :

- sur le blog des ticket sport loisirs à l'adresse suivante :
http://.....
- par voie d'affichage ou dans le bulletin municipal ou dans tout autre impression d'ouvrages ;
- sur support numériques (cédérom, dévédérom, disque dur, clé usb) ou magnétiques
(cassette) afin d'en assurer une plus large diffusion ;
- lors de projection sur grand écran pendant des manifestations visant à informer ou promouvoir le centre de vacances de votre enfant.

2) Pour certains projets pédagogiques, des photographies, des enregistrements vidéo ou sonores de votre enfant pourront être effectués.

Nous vous demandons également votre autorisation pour publier, les photographies ou enregistrements (sonores, vidéo) de votre enfant sous réserve que ceux-ci préservent l'intimité de sa vie privée (aucun renseignement sur l'identité ou l'adresse ne seront mentionnés).

Nous vous demandons votre autorisation pour une diffusion à un large public (le monde entier pour Internet), sans contrepartie financière de votre part et ce, pour une durée de ans à partir d'aujourd'hui. Ces publications seront faites à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique, de formation ou éducatif.

Je soussignépère, mère, tuteur (1)
responsable de l'enfant,
autorise le service jeunesse de la commune de Kervignac.....
à diffuser les productions de loisirs de mon enfant.....(à compléter par oui ou non)
à photographier mon enfant et à publier* ces photos..... (à compléter par oui ou non)
à publier les enregistrements sonores de mon enfant..... (à compléter par oui ou non)
à publier les enregistrements vidéo de mon enfant.....(à compléter par oui ou non)

Fait à KERVIGNAC....., le Signature :

Ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé- Bon pour accord »

* Sans votre autorisation, Le directeur des ticket sport loisirs s'engage à « flouter » le visage de votre enfant s'il apparaissait sur des photos publiées au public.
N'hésitez pas à rencontrer le responsable du service jeunesse pour tout complément d'information.